

Surveillance nécessaire du vapotage avec des cannabinoïdes de synthèse chez les jeunes

Mots-clés : #neuro #psychiatrie #vigilance #pneumo #congrès #addiction #pédiatrie #prévention #ANSM #Bretagne #Grand Est #Normandie

PARIS, 17 juin 2021 (APMnews) - Le vapotage avec des cannabinoïdes de synthèse doit être surveillé en raison de sa progression chez les adolescents et jeunes adultes, notamment dans la partie Nord de la France, suggèrent les données de deux posters présentés au congrès virtuel de la Société française de pharmacologie et de thérapeutique (SFPT), qui s'est tenu mardi et mercredi.

Deux posters commentés dans une session d'addictovigilance ont examiné des cas déclarés d'effets indésirables chez des usagers d'e-cigarette.

Dans le premier, Juliana Tournebize du centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et addictovigilance (CEIP-A) au CHU de Nancy et ses collègues sont revenus sur la centaine de cas d'hospitalisation de jeunes après avoir vapoté déclarés dans l'Est de la France.

Initialement, en 2018-2019, des cas d'adolescents en majorité et de jeunes adultes ayant développé des symptômes après avoir vapoté ont été déclarés, principalement dans le Grand Est, en Marne et Haute-Marne, tandis qu'à l'été 2019, aux Etats-Unis, émergeait une mystérieuse maladie pulmonaire touchant des "vapoteurs" (cf [dépêche du 26/08/2019 à 12:14](#)).

Alors qu'un additif des produits à base de THC, substance psychoactive du cannabis, a été pointé du doigt dans ce phénomène limité à l'Amérique du Nord, les chercheurs français ont voulu comprendre ce signal inexplicé, a indiqué la pharmacienne.

Pour cela, entre le 1er janvier 2018 et le 22 août 2019, les chercheurs ont examiné les notifications spontanées puis mené une étude observationnelle rétrospective au CHU de Reims dans les services d'accueil d'urgences (SAU) adultes et enfants.

L'analyse a porté sur 101 personnes déclarant au moins un effet indésirable, en grande majorité des hommes (83%), jeunes, avec un âge moyen de 18 ans et 89% d'adolescents et de jeunes adultes. Plus de la moitié d'entre eux avaient des antécédents de troubles addictifs (46%) et/ou psychiatriques (14%). Ils ont déclaré à 90% avoir vapoté "un e-liquide censé contenir du cannabidiol, du CBD", une autre substance du cannabis, qu'ils déclarent obtenir gratuitement dans 60% des cas.

Dans 72% des 444 effets indésirables rapportés, les symptômes étaient neuropsychiatriques: malaise sans perte de connaissance, vertiges, céphalées, somnolence, hallucinations, troubles du comportement et syndrome de sevrage; viennent ensuite des troubles digestifs (13%) tels que nausées, vomissements et douleurs abdominales et cardiovasculaires (10%) -tachycardie, douleur thoracique et perturbations de l'ECG. Des symptômes notamment oculaires sont observés dans 6% des cas et respiratoires dans 2%.

Globalement, la majorité des effets rapportés sont connus, à la fois des effets de cannabinoïdes de synthèse, du cannabis et/ou de la nicotine. La gravité de certains cas suggère davantage que la substance impliquée est un cannabinoïde de synthèse, a toutefois relevé Juliana Tournebize.

Des analyses toxicologiques ont été réalisées dans un échantillon biologique de 48 personnes, mais "de manière surprenante", aucune substance psychoactive n'a été retrouvée dans 56% des cas et un cannabinoïde de

synthèse (apparenté XLR-11) seulement dans un cas.

Toutefois, des cannabinoïdes de synthèse ont été identifiés dans 5 parmi 6 e-liquides transmis pour analyse. Pour deux produits positifs à des cannabinoïdes de synthèse fournis par les patients, qui ont également donné un échantillon biologique, aucune trace n'a été retrouvée dans ce dernier.

Cette situation illustre le manque de laboratoires habilités pour les nouveaux produits de synthèse et la difficulté de leur détection dans des échantillons biologiques en routine, en particulier les cannabinoïdes, a commenté la pharmacienne. Elle a par ailleurs souligné que pour aucun de ces produits, le contenu correspondait à l'étiquetage, avec de surcroît l'absence de CBD annoncée.

Ce signal restant inexpliqué, l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est, en lien avec le CEIP-A, le centre antipoison de la région, le CHU de Reims et le dispositif d'identification des substances Sintes de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), a mis en place un suivi prospectif des patients au sein des services d'accueil des urgences (SAU) adultes et enfants, du 16 septembre 2019 au 16 mars 2020.

Ce suivi Vapotox a montré que parmi tous les patients reçus avec des symptômes après vapotage, les analyses faites par un laboratoire de référence ont montré plusieurs substances psychoactives dans les e-liquides transmis et en particulier, des cannabinoïdes de synthèse dans la moitié des cas, a indiqué Juliana Tournebize sans détailler les résultats.

Ce phénomène persiste, avec d'autres cas notifiés au CEIP-A du CHU de Nancy et à d'autres centres. Il faut continuer cette veille sanitaire, avec une analyse des prélèvements biologiques et des e-liquides pour identifier la cause exacte des symptômes observés, a-t-elle ajouté.

Une consommation fréquente aussi en Normandie et Bretagne

Dans le second poster commenté, Reynald Le Boisselier du CEIP-A au CHU de Caen et ses collègues se sont aussi intéressés à cette "problématique récente de la vape de substance psychoactives", analysant les cas déclarés en Bretagne et en Normandie.

Ils ont examiné les éléments recueillis depuis 2016 dans leur base de données interrégionale d'addictovigilance, ainsi que les données analytiques des e-liquides obtenus dans le cadre de la coordination régionale de Normandie du dispositif Sintes.

L'analyse a porté sur 58 cas, dont 83% ont été signalés en 2019. Sur une carte figurant dans le poster présenté par l'équipe de Nancy, un quart de l'ensemble des cas de symptômes déclarés après vapotage était en Normandie et Bretagne, note-t-on.

Ces personnes étaient globalement jeunes, avec un "très net rajeunissement" en 2019, avec une médiane de 17 ans, contre 22 ans sur 2016-2018, et un âge variant de 14 à 22 ans, contre 15 à 60 ans. Elles déclaraient un total de 113 effets indésirables, neuropsychiatriques pour les deux tiers (malaises, troubles de la vigilance et perte de connaissance dans 21% des cas, hallucinations dans 14%, crises d'angoisse, agressivité et/ou paranoïa aiguë dans 8%), a précisé Reynald Le Boisselier. Il a pointé des troubles locomoteurs ou d'états stuporeux ("paralysie transitoire") dans 4% des cas.

Les effets cardiovasculaires représentaient 17% des cas, essentiellement des tachycardies, le plus souvent bénignes mais pouvant aller jusqu'à 150 battements par minute, "durant assez longtemps et génératrices d'angoisse". Dans 6% des cas, des troubles gastro-intestinaux étaient décrits, comme des nausées et des vomissements, et quelques cas de syndrome d'hyperémèse cannabique.

Enfin, une dépendance a été signalée pour 4 personnes.

L'analyse des produits dans le dispositif Sintes montre un étiquetage PTC (pour "pète ton crâne") ou K2 (en référence aux produits de type K2 spice, parmi les premiers cannabinoïdes de synthèse) en particulier en Bretagne, surtout en 2019 (80%).

Parmi 10 e-liquides analysés, un seul contenant du CBD. Dans 8 échantillons, quatre cannabinoïdes de synthèse différents ont été retrouvés: le 5F-ADB, le 4F-ADB ou 4F MDMB-BINACA, le 5F-MDMB-PICA et pour la première fois

en France métropolitaine en 2019, MDMB-4en-PINACA. Il est par ailleurs retrouvé partout en France dans des mélanges de cannabis à fumer mais présentés comme cannabis + CBD, a souligné le pharmacologue.

Sensibiliser les chefs d'établissements

Ces données illustrent la popularisation dans les lycées, depuis mi-2018, de l'usage de cannabinoïde de synthèse vaporisé notamment en Normandie. Le CEIP-A a mené une action en partenariat avec l'ARS et le rectorat afin de mieux caractériser ce phénomène, donner des conduites à tenir aux chefs d'établissement et faire remonter les cas, mais aussi informer et sensibiliser les professionnels.

Depuis, plus de 150 cas ont été rapportés, en particulier parmi les lycéens de l'ex-Basse-Normandie ainsi qu'en Bretagne orientale.

Il est essentiel de bien identifier ces cas, avec un interrogatoire de l'historique des consommations, de mener des analyses toxicologiques poussées -car les cannabinoïdes de synthèse n'induisent pas de résultat positif au test urinaire rapide au cannabis- et tenter de récupérer systématiquement l'e-liquide consommé.

En matière de prévention, il faut veiller au risque d'accident avec des machines-outils chez des jeunes dans les lycées professionnels et rechercher d'éventuels facteurs de risque cardiovasculaire en raison de quelques décès par mort subite chez des adolescents ayant consommé des cannabinoïdes de synthèse.

Les autorités, notamment l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), suivent le dossier et un rapport d'expertise nationale, copilotée par les CEIP-A de Caen et Paris a été remis en mars 2020 et est en cours d'actualisation, a indiqué Reynald Le Boisselier.

ld/ab/APMnews

[LD1QUUOLP]

NEUROPSY CONGRÈS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2022 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/99447/369117/surveillance-necessaire-du-vapotage-avec-des-cannabinoïdes-de-synthes-e-chez-les-jeunes>